

Questions fréquemment posées sur l'assurance-vie avec participation

Les produits d'assurance-vie avec participation sont une option de choix pour les Clients. De nombreux Clients et conseillers ont toutefois des questions sur leur fonctionnement. Voici des réponses aux questions les plus courantes sur leur fonctionnement, la gamme de produits et le compte des contrats avec participation de la Sun Life, l'un des plus anciens et des plus reconnus au Canada.

En quoi les produits d'assurance-vie avec participation d'aujourd'hui sont-ils différents des produits d'assurance vie entière sans participation?

Les contrats d'assurance vie entière avec ou sans participation sont fondés sur des primes garanties, des valeurs de rachat garanties et un capital-décès garanti.

L'assurance avec participation se distingue de l'assurance sans participation, puisque les propriétaires de contrats et la compagnie d'assurance partagent le risque. Cela signifie que les propriétaires de contrats avec participation partagent aussi les bénéfices lorsque le rendement est supérieur aux attentes. Ce partage s'effectue sous la forme de participations. Même si elles ne sont pas garanties, la Sun Life a versé des participations à ses propriétaires de contrats avec participation tous les ans depuis 1877. Le partage des risques ne s'applique pas aux contrats sans participation. Ces derniers ne tirent pas parti des rendements positifs et ne sont pas pénalisés par une piètre performance.

Les valeurs garanties des contrats avec participation sont déterminées au moyen d'hypothèses relativement prudentes quant aux risques partagés avec les propriétaires de contrats, comme le rendement des placements, le taux de mortalité et les frais. Chaque année, nous comparons ces hypothèses aux résultats réels et aux prévisions réalistes (et non optimistes). Lorsque les résultats réels sont supérieurs à nos attentes initiales prudentes, les propriétaires de contrat reçoivent des bénéfices sous forme de participations.

Une vaste gamme de produits d'assurance vie entière sans participation ont été commercialisés au Canada. Le produit de base de cette gamme est un contrat de type T100 assorti d'une prime garantie payable la vie durant. Il offre un capital-décès fixe garanti, mais aucune valeur de rachat. Le risque est entièrement pris en charge par l'assureur. Cela signifie que toutes les pertes et tous les gains lui sont attribués (résultat net).

En plus du produit de base T100, les compagnies d'assurance offrent des produits plus complexes. Ils comprennent des valeurs de rachat qui sont soit garanties ou qui peuvent croître dans un compte de placement correspondant. Le paiement des primes peut être effectué sur une période déterminée. Le capital-décès peut être indexé ou s'accroître par l'intermédiaire d'un crédit porté à un compte de placement correspondant.

L'assurance avec participation offre de nombreuses caractéristiques uniques. Les produits avec participation sont assujettis à des mesures de haut niveau en matière de surveillance et de protection. Par exemple, le conseil d'administration de la Sun Life approuve les recommandations formulées par l'actuaire désigné concernant les participants qui seront versées et le barème des participations qui sera utilisé. Ces examens doivent être effectués au moins une fois par année. L'actuaire désigné doit appliquer les pratiques et les principes actuariels adoptés par l'Institut canadien des actuaires. Tous les ans, l'actuaire désigné doit également confirmer auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) que les contrats avec participation sont gérés de façon adéquate. Les contrats d'assurance sans participation ne sont toutefois pas assujettis à une telle surveillance.



La vie est plus radieuse sous le soleil

Comment effectuer une comparaison de produits

De nombreux contrats avec participation sont actuellement offerts sur le marché. Les mêmes règles et la même gouvernance régissent ces produits à l'échelle du pays. La tarification est similaire et les portefeuilles de contrats avec participation investissent la majeure partie de l'actif dans des titres à revenu fixe. Tous les contrats avec participation devraient être en mesure de réaliser leur mandat, qui consiste à procurer une assurance à un coût raisonnable à long terme.

Quelles sont donc les différences qui doivent être prises en considération pour les contrats avec participation? Ils comportent différentes caractéristiques que vous devez bien comprendre afin de prendre une décision avisée. Tous les types de contrats présentent des avantages; le choix du meilleur produit dépendra des préférences et des objectifs du Client.

L'industrie offre deux options aux Clients qui ne savent pas quel contrat choisir. Certains contrats avec participation offrent des liquidités à court terme assez élevées et une valeur de rachat qui excède les primes versées après une période d'environ cinq ans. D'autres contrats ont une valeur de rachat moins élevée pendant

les 15 premières années environ, mais génèrent une croissance accrue à long terme. Du côté des contrats avec participation, plus la prime de base est basse, plus les participations sont basses. Toutefois, un produit à faible prime de base comporte parfois des plafonds plus élevés quant aux primes facultatives additionnelles que le Client peut verser s'il veut continuer d'affecter des sommes à son contrat d'assurance.

Dans tous les contrats avec participation, il est clairement indiqué que les participations attribuées sont fonction du rendement des placements, du taux de mortalité et des frais du groupe de contrats avec participation visé. Cependant, on n'explique pas clairement la pondération relative de chacun de ces trois éléments, qui varie d'un produit à l'autre. Il existe des différences, surtout du côté des placements, qui sont généralement considérés comme l'élément le plus important pour ce qui est des participations annuelles. L'écart apparent au chapitre de la divulgation est attribuable aux principes actuariels complexes, qui sont difficiles à expliquer.

L'aperçu d'assurance est l'outil de choix pour de nombreux conseillers lorsqu'ils présentent des solutions aux Clients. Cela fait partie du processus, mais une décision éclairée ne se fonde pas seulement sur les résultats d'un aperçu.

Le compte des contrats avec participation est-il stable au fil du temps?

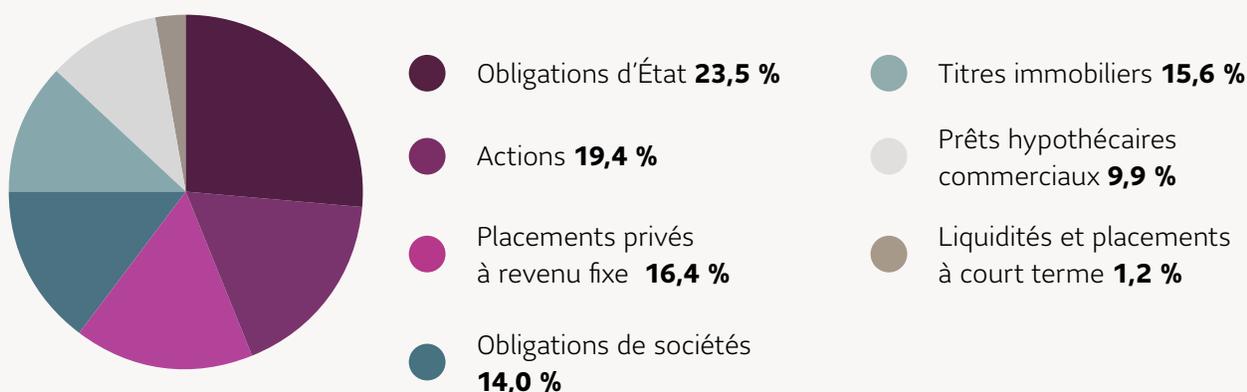
L'écart-type du taux d'intérêt du barème des participations mesure la stabilité ou la volatilité au cours d'une période. Les gains et les pertes sont amortis dans le compte des contrats avec participation pour uniformiser le rendement. Le taux d'intérêt du barème de participations est ainsi plus stable à long terme. L'écart-type du compte des contrats avec participation de la Sun Life est très faible comparativement à celui d'autres placements prudents offerts sur le marché (y compris l'obligation du gouvernement du Canada à 10 ans et les comptes de participation d'autres compagnies d'assurance).

Écart-type (%) au 31 décembre 2022*		
Période	25 ans	30 ans
Taux d'intérêt du barème des participations de la Sun Life	0,85 %	0,94 %
Obligations du gouvernement du Canada à 10 ans	1,52 %	2,11 %
Indice de rendement global S&P/TSX	16,44 %	16,14 %
CPG de 5 ans	1,19 %	1,79 %
Indice des prix à la consommation	1,29 %	1,25 %

Quelle est la répartition de l'actif du portefeuille sous-jacent des contrats avec participation? Continuera-t-il de dégager de bons rendements?

Le compte des contrats avec participation de la Sun Life comporte plus de titres à revenu fixe privés que les comptes des contrats avec participation des concurrents. Comparativement aux obligations offertes au public, les placements privés à revenu fixe offrent généralement des écarts favorables ainsi que de meilleures conditions et possibilités de diversification. Le compte des contrats avec participation de la Sun Life comporte un pourcentage élevé de titres immobiliers, qui offrent une protection contre l'inflation et une couverture dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. Notre portefeuille d'obligations est robuste et tous les titres ont une cote de première qualité. Choisir des titres dont la cote est AA ou A nous donne la possibilité d'obtenir un meilleur rendement rajusté en fonction du risque.

Répartition de l'actif investi du compte des contrats avec participation de la Sun Life au 31 décembre 2022



Le bloc de contrats avec participation est-il exposé à des résultats défavorables au chapitre des taux de mortalité?

L'assurance avec participation est fondée sur l'équité. Tous les Clients doivent donc payer leur juste part, qui correspond aux risques qu'ils doivent assumer. Certaines sociétés du secteur peuvent augmenter le risque de mortalité au moyen de pratiques administratives. La réduction des surprimes, l'établissement d'un âge commun audacieux ou l'acceptation de dépôts additionnels sans tarification pourraient entraîner des résultats défavorables au chapitre des taux de mortalité. Les contrats avec participation devraient assurer le traitement équitable de tous les propriétaires de contrats.

Qu'est-ce qu'un « bloc ouvert » et un « bloc fermé » pour les contrats avec participation?

Au Canada, la création de blocs « ouvert » et « fermé » pour les comptes de contrats avec participation est liée au processus de démutualisation. Une démutualisation est le processus de transformation par lequel une compagnie d'assurance passe de société à forme mutuelle (détenue par les propriétaires de contrats) à société par actions (détenue par les actionnaires). Plusieurs assureurs canadiens sont passés par ce processus au début du siècle, dont la Sun Life, Manuvie et Canada-Vie.

Lors d'une démutualisation, les contrats avec participation vendus avant celle-ci sont regroupés dans leur propre sous-compte des contrats avec participation appelé « bloc fermé ». Au fil des ans, les propriétaires de contrats reçoivent les bénéfices dégagés par un bloc fermé sous forme de participations. Les actionnaires reçoivent l'excédent du bloc fermé lors de la démutualisation et les propriétaires de contrats reçoivent des actions de la société cotée en bourse; l'excédent est donc ramené à zéro.

Les contrats établis après la démutualisation sont regroupés dans l'autre sous-compte appelé « bloc ouvert ». Comme pour le bloc fermé, les propriétaires de contrats reçoivent des bénéfices sous forme de participations.

À la Sun Life, l'actif des blocs ouvert et fermé est mis en commun et les résultats des placements sont partagés entre les deux blocs. Par conséquent, **les blocs ouvert et fermé appliquent le même taux d'intérêt du barème des participations.**



Quelle est l'incidence des éléments clés du barème des participations sur les participations qui sont effectivement attribuées?

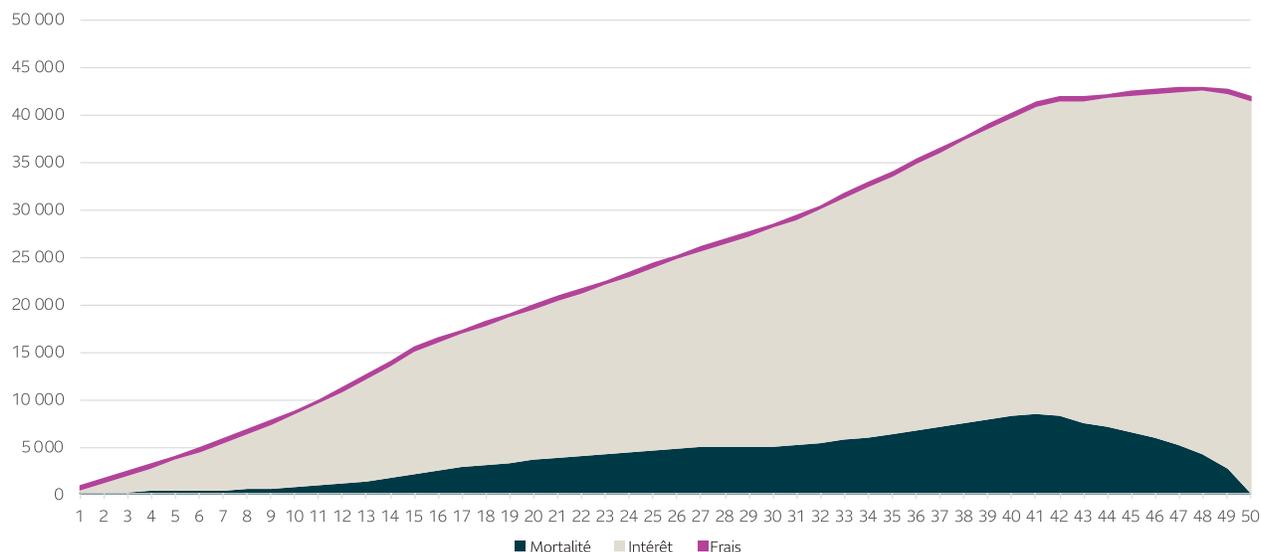
Les participations sont déterminées en fonction de la différence entre les résultats techniques du bloc d'assurance avec participation et les hypothèses formulées à l'origine en ce qui concerne les principaux risques partagés avec les propriétaires de contrats. Voici des exemples de ces risques : le rendement des placements du compte des contrats avec participation, le taux de mortalité, les résultats techniques, les frais et le taux de déchéance.

L'incidence de chacun de ces éléments sur les participations varie selon divers facteurs, notamment :

- Conception du produit
- Âge à l'établissement et catégorie de risques
- Période durant laquelle le contrat a été en vigueur (durée)
- Attribution des participations antérieures (p. ex., espèces ou bonifications d'assurance libérée)
- Niveau de prudence des hypothèses d'origine utilisées pour déterminer les garanties

Voici un exemple illustrant les éléments clés ayant une incidence sur les participations :

Ventilation des participations

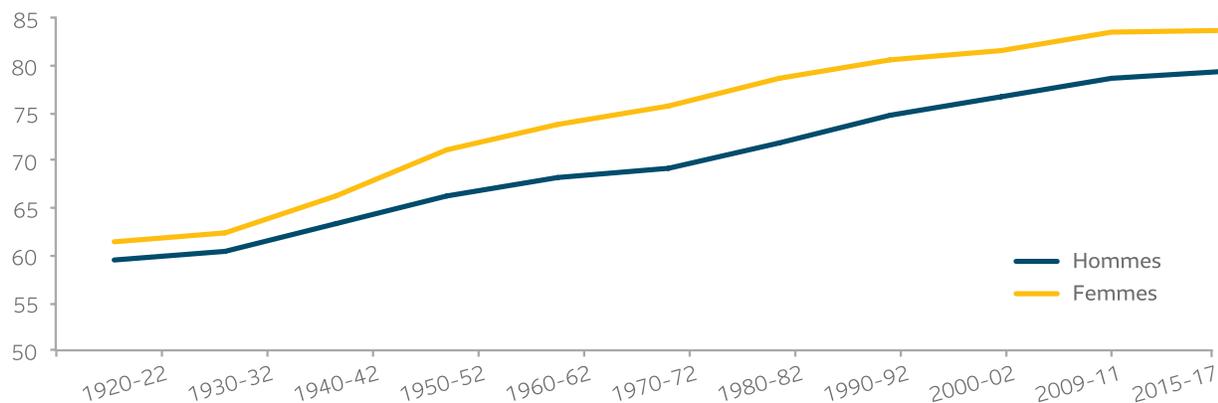


Vie Protection Sun Life avec participation II, paiement à vie, homme non-fumeur de 50 ans, capital nominal de 1 M\$, barème des participations actuel. Cet exemple n'est fourni qu'à titre indicatif et n'est pas représentatif du rendement des participations d'un contrat réel.

Les placements ont souvent l'incidence la plus importante sur le rendement des participations au fil du temps. Même si les résultats relatifs à la mortalité ont généralement un plus faible impact, une amélioration stable et continue a été observée au Canada durant le dernier siècle. Cela procure une certaine stabilité au barème des participations ainsi qu'une protection contre d'autres risques moins prévisibles partagés par les propriétaires de contrats (p. ex., taux d'intérêt à long terme).

Les résultats relatifs à la mortalité ont aussi un impact sur le rendement futur des participations. L'espérance de vie s'est généralement améliorée au cours du dernier siècle, ce qui se traduit par une amélioration des résultats relatifs à la mortalité. Cela peut avoir une incidence positive sur les participations au fil du temps.

Espérance de vie



Source : Espérance de vie à la naissance (Canada), Statistique Canada

Les déchéances de contrat peuvent avoir un impact négatif sur les participations futures lorsqu'elles surviennent vers le début du contrat. Cet impact varie selon le type de contrat, la période de paiement, la catégorie de risque et l'option de participation. Si un contrat est résilié plus tard (8^e-12^e), les réserves accumulées suffiront et il n'y aura aucune incidence négative sur les participations. Si les taux de déchéance sont plus élevés que prévu au cours des premières années, les participations peuvent être pénalisées dans le cadre de contrats ayant une valeur de rachat initiale élevée.

Le taux d'intérêt du barème des participations reflète-t-il la croissance annuelle de la valeur de rachat totale?

Non. Le taux d'intérêt du barème des participations n'est pas attribué à la valeur du compte. Il est utilisé pour déterminer la composante « placement » des participations versées aux propriétaires de contrats.

La valeur de rachat totale est composée de deux éléments, dont la valeur de rachat garantie. Le deuxième élément est la valeur de rachat créée lorsque le propriétaire de contrat réaffecte les participations au contrat par l'intermédiaire d'options de participations comme les bonifications d'assurance libérée.

Les valeurs de rachat garanties s'inscrivent dans la conception du produit. Certains contrats visent à procurer des valeurs de rachat plus élevées en début de contrat tandis que d'autres misent sur la possibilité d'une croissance supérieure à long terme. L'aspect garanti de la valeur de rachat n'est pas lié au taux d'intérêt du barème des participations. La valeur de rachat garantie est fondée sur des hypothèses relativement prudentes relatives aux taux de mortalité et aux taux d'intérêt utilisées lors de la conception des produits.

La valeur de rachat restante est créée lorsque les participations sont réaffectées au contrat par l'intermédiaire d'options de participations comme les bonifications d'assurance libérée.

Le taux d'intérêt du barème des participants constitue l'un des éléments du barème et représente les résultats des placements du compte des contrats avec participation de la Sun Life. On compte parmi les autres facteurs le taux de mortalité et les frais. Par conséquent, bien qu'elle soit en corrélation avec le taux d'intérêt du barème des participations, la croissance de la valeur de rachat ne peut pas être calculée au moyen de ce taux. Le taux d'intérêt du barème des participations ne sera jamais négatif et les valeurs de rachat ne seront jamais inférieures à celles de l'année précédente au moment de l'acquisition (si le Client n'a effectué aucun retrait, rachat ou prélèvement des primes).

D'un autre côté, la Vie universelle (VU) procure des options de placement dans le cadre desquelles l'intérêt peut être versé directement dans la valeur du compte (rendement positif ou négatif). Dans le cas de la VU, le taux d'intérêt est directement lié à la variation quotidienne de la valeur du compte une fois le coût de l'assurance déduit.



Est-il possible, à court terme ou à long terme, de prédire le barème des participations?

Les barèmes de participations ne changent pas souvent ou de façon spectaculaire à court terme lorsqu'on les compare à d'autres indicateurs du marché.

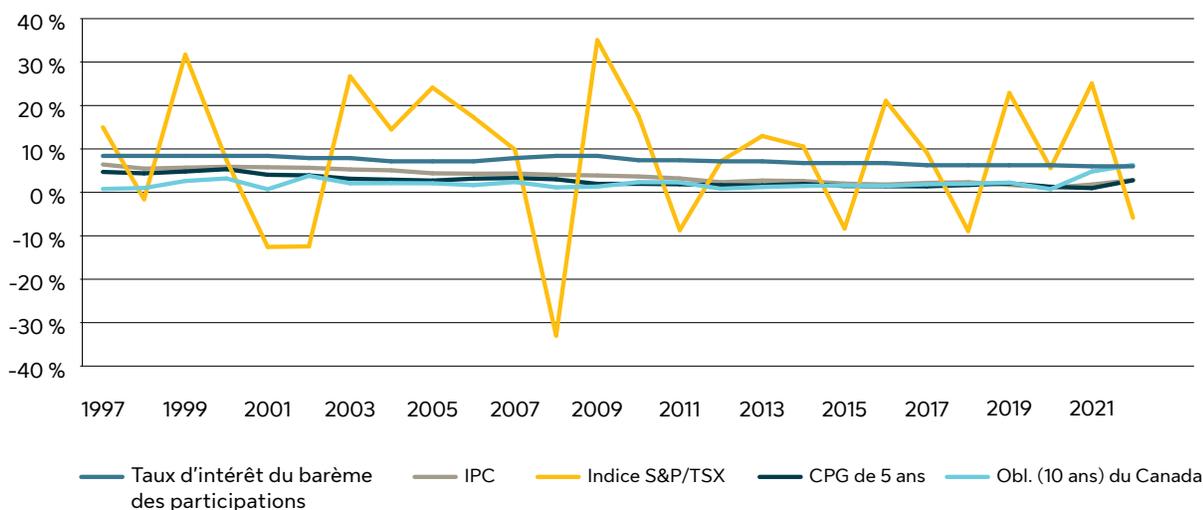
Rendements historiques moyens au 31 décembre 2022*

Période	1 an	5 ans	10 ans	25 ans
Taux d'intérêt du barème de participations du compte des contrats avec participation de la Sun Life	6,00 %	6,15 %	6,44 %	7,28 %
Obligations du gouvernement du Canada à 10 ans	2,86 %	1,96 %	2,11 %	3,61 %
Indice de rendement global S&P/TSX	-5,84 %	6,85 %	7,74 %	7,00 %
CPG de 5 ans	2,78 %	1,76 %	1,66 %	2,59 %
Indice des prix à la consommation	6,32 %	3,22 %	2,38 %	2,14 %

L'assurance avec participation, comme la plupart des autres produits d'assurance permanente, représente un engagement à long terme (30 ans ou plus) dans bien des cas. Par conséquent, comme la volatilité est faible, les attentes à court terme concernant les rendements d'un contrat d'assurance avec participation peuvent ne pas être un facteur important.

À long terme, les participations et le taux d'intérêt du barème des participations ont affiché des rendements solides et stables comparativement aux autres options de placement. Toutefois, il est impossible de prédire exactement le rendement à long terme de tout placement.

Le graphique suivant compare la stabilité du taux d'intérêt du barème de participations du compte des contrats avec participation de la Sun Life avec le rendement des obligations du gouvernement canadien de dix ans, l'indice S&P/TSX, le rendement d'un certificat de placement garanti (CPG) de cinq ans et l'indice des prix à la consommation*.



Au 31 décembre 2022

Quels ont été les taux de rendement réels de l'actif du compte des contrats avec participation au cours des dernières années?

Les comptes de contrats avec participation sont gérés de façon à fournir un rendement stable et de qualité à long terme. Les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, les actions sont gérées plus passivement et, à court terme, la répartition globale des placements ne change pas de façon spectaculaire. Les rendements sont uniformisés pour réduire la volatilité.

La participation que reçoit le propriétaire de contrat n'est pas liée directement au rendement du portefeuille selon la valeur de marché, mais plutôt au taux d'intérêt du barème des participations.

Le taux d'intérêt du barème des participations traduit les rendements uniformisés des dernières années et le rendement futur (réaliste, voire prudent) prévu des placements.

L'assurance avec participation est un produit d'assurance permanente associé à des placements gérés à long terme. Le rendement à court terme selon la valeur de marché ne reflète pas avec justesse le comportement du taux d'intérêt du barème des participations et risque

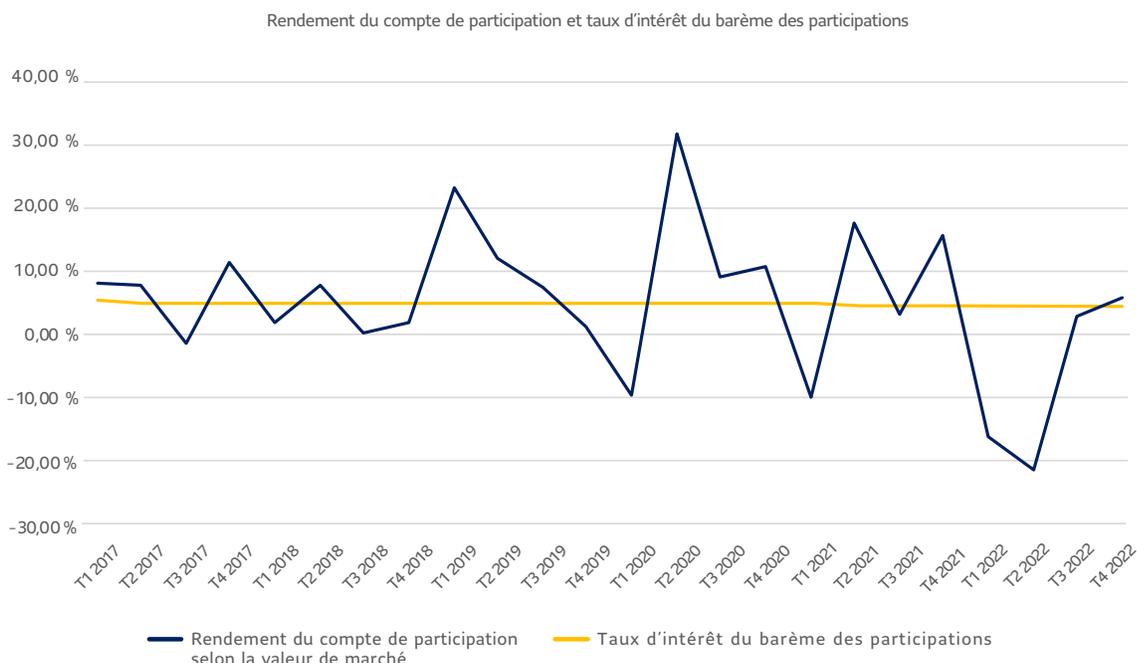
également d'entraîner l'établissement de prévisions inappropriées à court terme.

Par exemple, dans un environnement où les taux d'intérêt sont à la baisse, la valeur de marché des obligations augmente. Le portefeuille du compte des contrats avec participation détiendra, dans de nombreux cas, les obligations jusqu'à l'échéance. Un environnement où les taux d'intérêt sont à la baisse pourrait entraîner une diminution du taux d'intérêt du barème des participations, toutes choses égales d'ailleurs. Une augmentation des taux d'intérêt pourrait indiquer une hausse future du taux d'intérêt du barème des participations. Toutefois, en raison de l'uniformisation, les hausses et les baisses du taux d'intérêt du barème des participations seront graduelles. L'évaluation du rendement selon la valeur de marché peut rendre cette prévision difficile à comprendre.

Bien qu'elle présente un risque, la volatilité des marchés à court terme ne devrait pas être un facteur clé pour un Client lorsqu'il décide s'il devrait souscrire ou conserver un contrat avec participation. Plus important encore, ce sont des facteurs comme le profil de risque du Client et son portefeuille, ses besoins et ses attentes à long terme qu'il faut comprendre.

Le rendement trimestriel selon la valeur de marché figure dans le tableau suivant :

Rendement du compte de participation et taux d'intérêt du barème des participations



Le coefficient de la corrélation du rendement du compte de participation selon la valeur de marché avec le taux d'intérêt du barème des participations est très faible, à -0,11. Nous ne communiquons pas les rendements annuels, car il ne s'agit pas des rendements qui seront reflétés dans les contrats des Clients. Il est préférable de tenir compte de l'écart-type du taux d'intérêt du barème des participations, qui démontre la stabilité du compte au fil du temps ainsi que la corrélation avec les obligations d'État.

Nous n'utilisons pas le rendement selon la valeur de marché pour déterminer le montant des participations versées chaque année. Nous mettons en œuvre un processus d'uniformisation afin de déterminer les participations pouvant être attribuées.

Au sein du secteur, la méthode de calcul des rendements ne semble pas uniforme. Certaines sociétés utilisent des rendements obligataires moyens ainsi que les rendements d'autres actifs selon la valeur de marché. D'autres peuvent publier un « rendement uniformisé », sans toutefois indiquer la formule utilisée.

La répartition de l'actif du compte des contrats avec participation change-t-elle pour refléter le contexte du marché?

La Sun Life a un portefeuille d'éléments d'actif de haute qualité bien diversifié qui suit un processus axé sur la recherche auquel prennent part plus de 200 spécialistes et employés de soutien chevronnés. Cela signifie que nous achetons uniquement les titres que nous connaissons. Nous veillons également à diversifier nos placements par secteur, par société, par catégorie d'actif et par instrument financier.

Nous continuons d'acheter des actifs ayant des échéances de plus de 20 ans qui cadrent avec notre passif. Cela permet d'atténuer les risques liés aux taux

d'intérêt. Nous adoptons une approche de gestion active uniforme et rigoureuse pour cerner, évaluer, surveiller et gérer les risques. Notre philosophie de placement n'a pas changé depuis 30 ans. Nous apportons de la valeur à nos propriétaires de contrats chaque année depuis 1877, sous forme de participations.

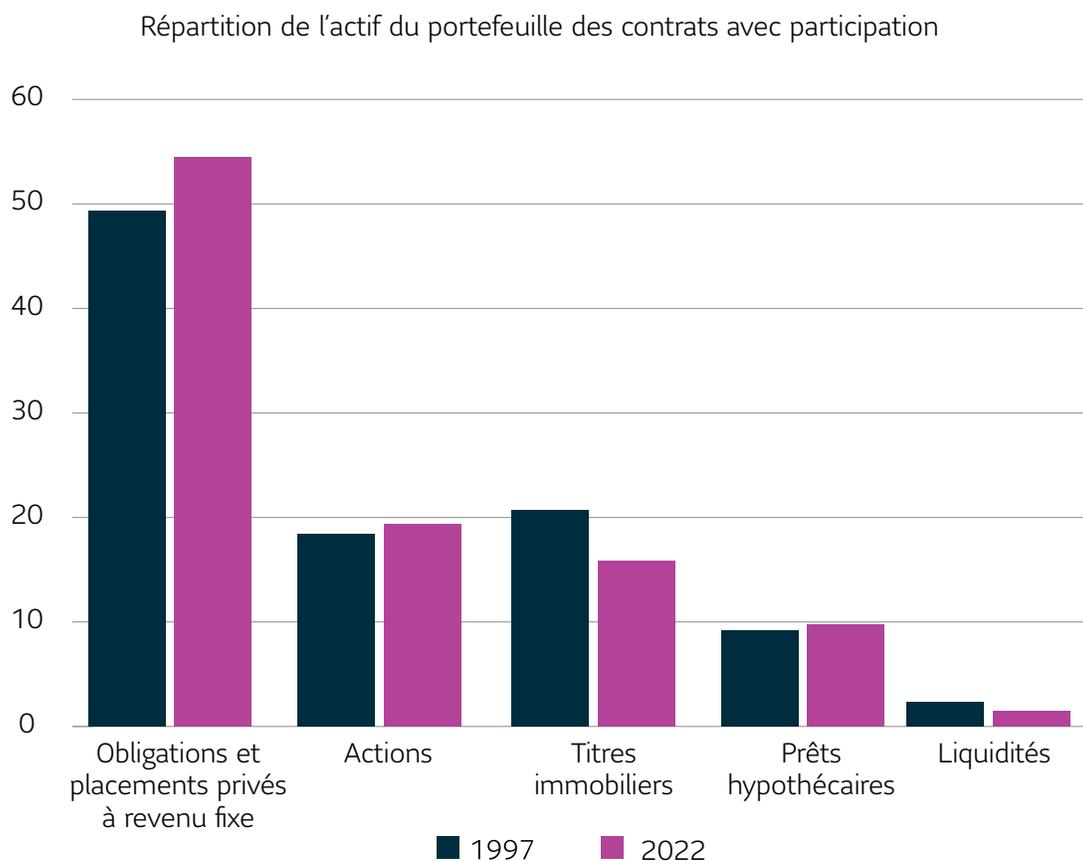
Pour chaque catégorie d'actif, il existe des limites tactiques et un objectif stratégique en ce qui a trait au montant que nous pouvons investir. Ces fourchettes et objectifs constituent le modèle de répartition de l'actif du compte des contrats avec participation de la Sun Life. Les équipes de placements surveillent de près les limites tactiques de chacune des catégories d'actif afin de respecter les maximums et minimums prescrits. Ces limites sont déterminées en fonction de la répartition optimale de l'actif qui correspond au passif nécessaire à l'acquittement de nos obligations. Elles sont examinées au moins chaque année.

Répartition de l'actif cible			
	Stratégique	Fourchette tactique	
	Cible (%)	Min. (%)	Max. (%)
Liquidités et placements à court terme	0,5	0	4
Titres à revenu fixe			
Placements publics à revenu fixe	41	33	49
Placements privés à revenu fixe	12,5	5	20
Prêts hypothécaires commerciaux	12	4	20
Total des titres à revenu fixe	65,5	42	89
Titres immobiliers	17	12	22
Actions cotées en Bourse	12	7,5	17,5
Actions non cotées	5	2	8
Autres actifs	0	0	2
Total – Revenu non fixe	34	21,5	49,5
Actif total	100		



Voici la répartition de l'actif du compte des contrats avec participation de la Sun Life à la fin des années 1997 et 2022. Elle a très peu changé au cours de cette période, malgré la forte volatilité observée dans le secteur canadien des placements et les fluctuations des taux d'intérêt.

Répartition de l'actif du portefeuille des contrats avec participation



Quel est le rôle de l'excédent dans le compte des contrats avec participation? Pourquoi l'excédent du compte des contrats avec participation de la Sun Life a-t-il autant augmenté depuis 2015?

L'excédent du compte des contrats avec participation permet notamment ce qui suit :

- de financer les coûts liés aux souscriptions d'affaires nouvelles;
- d'uniformiser et de maintenir la stabilité à long terme du taux d'intérêt du barème des participations;
- d'assurer la stabilité du barème des participations contre les fluctuations liées aux demandes de règlement et aux entrées et sorties de fonds;
- d'assurer le respect des obligations des sociétés envers les propriétaires de contrats avec participation;
- d'assurer la stabilité et la solidité financière et mesurer la rentabilité.

Divers facteurs influencent les niveaux d'excédent, notamment :

- les contributions du bloc d'affaires existant, qui peuvent entraîner une augmentation de l'excédent;
- les pressions exercées par la vente des affaires nouvelles, car les coûts liés aux commissions et aux activités administratives peuvent entraîner une réduction de l'excédent;
- les pertes et gains actuariels qui ne sont pas attribués à l'excédent durant l'année où ils ont été enregistrés, ce qui peut entraîner une augmentation ou une réduction de l'excédent;
- l'uniformisation du taux d'intérêt du barème des participations.

Depuis le retour de la Sun Life sur le marché de l'assurance-vie avec participation en juin 2010, des résultats de plus en plus solides ont été obtenus au chapitre des souscriptions d'affaires nouvelles. Nous sommes maintenant le premier émetteur d'assurance avec participation au pays. Un compte des contrats avec participation ouvert qui est relativement nouveau et connaît une croissance rapide peut être soumis à des pressions accrues sur son excédent. Cela est principalement attribuable aux frais initiaux liés à la vente et à l'établissement des contrats. Notre bloc ouvert a connu une croissance importante en raison des souscriptions d'affaires nouvelles. Notre compte des contrats avec participation prend de l'expansion. Cela signifie qu'au cours des dernières années, l'augmentation de l'excédent attribuable au bloc d'affaires existant compense les pressions exercées par la vente des affaires nouvelles.

L'actif du compte des contrats avec participation doit être égal au total du passif et de l'excédent du compte chaque année. En 2016 et en 2018, le calcul des provisions constituées pour risque de placement a entraîné une diminution du passif (p. ex., rendement des placements, taux de mortalité, frais et taux de déchéance). Cela a également donné lieu à une augmentation de l'excédent.

Niveau de l'excédent

Fin de l'année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédent (M\$)	39	265	472	753	926	1 123	1 399	1 553

Au 31 décembre 2022, l'actif sous-jacent du bloc ouvert du compte des contrats avec participation de la Sun Life s'élevait à 8,016 milliards de dollars.

Pourquoi les frais liés aux dépôts additionnels varient-ils selon la société?

Les frais liés à la garantie Prime Plus (dépôts additionnels) pour les contrats avec participation de la Sun Life sont de 10 %. Ils couvrent les commissions, la taxe sur les primes, l'impôt sur les revenus de placement, les frais liés à la société et les frais administratifs. Toutes les sociétés ont des dépenses similaires et nous souhaitons veiller à ce qu'elles soient prises en compte de façon appropriée.

Certaines sociétés du secteur ne facturent pas suffisamment de frais pour couvrir toutes les dépenses. Elles doivent donc diminuer les participations versées aux propriétaires de contrats. Cela peut pénaliser la croissance future des participations. À la Sun Life, nous souhaitons facturer les frais appropriés. Advenant un excédent, nous le transférerons aux propriétaires de contrats en augmentant les participations.

Remarques :

1. Le taux d'intérêt appliqué aux participations est fonction du compte des contrats avec participation de la Sun Life. Il dépend de facteurs qui peuvent changer et n'est donc pas garanti. Il n'est ni une estimation ni une garantie du rendement futur des produits.
2. Le rendement nominal à l'échéance des obligations du gouvernement du Canada provient de Statistique Canada. Tableau 10-10-0122-01, Statistiques du marché financier, 31 décembre 2022, Banque du Canada.
3. Le rendement S&P/TSX total comprend le réinvestissement des dividendes.
4. Le rendement nominal à l'échéance du CPG de 5 ans provient de Statistique Canada. Tableau 10-10-0145-01, Statistiques du marché financier, 31 décembre 2022.
5. L'indice des prix à la consommation est publié par Statistique Canada. Tableau 18-10-0004-01. IPC mensuel, non désaisonné.

